

Qualit'EnR #55

INFOS

LE JOURNAL DES INSTALLATEURS
QUALIFIÉS DANS LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Mars 2021

L'INVITÉE 4

Barbara POMPILI:
**Ministre de la Transition
écologique**

« Vous pouvez compter sur
l'état pour soutenir la demande
et accompagner les Français
dans cette transformation.
Alors, continuez, accélérez.
L'écologie a besoin de vous ! »



L'ACTU DE QUALIT'ENR 8

Institutionnel

2020 : année record ou année
de tous les efforts ?

FOCUS 10

Les nouveaux critères d'audit

Le point sur les nouvelles règles
relatives aux contrôles de réalisation



www.qualit-enr.org

UN LIEU UNIQUE EN FRANCE

POUR VIVRE UNE IMMERSION TOTALE ET REPARTIR AVEC LES CLÉS POUR AGIR

Professionnels, découvrez toutes les ressources, les innovations techniques (éco-matériaux, énergies renouvelables, ...) et les bonnes pratiques d'économie circulaire, au service du bâtiment durable.

- 🌀 Une application guide de visite
- 🌀 Des quiz pédagogiques
- 🌀 Des dispositifs multimédias interactifs
- 🌀 Des espaces de location
- 🌀 Situé en Hauts-de-France à Loos-en-Gohelle (62), sur un site historique classé : la Base 11/19

Suivez l'actualité sur :



www.cd2e.com



[BâtiCité](#)



© M. Maraval



« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait », cette citation de Mark Twain est inscrite dans l'ADN de Qualit'EnR. Depuis sa naissance il y a 15 ans, l'organisation construite pour qualifier les entreprises pionnières d'installation d'énergies renouvelables a su relever avec succès de nombreux défis.

Ainsi, plus 13 000 entreprises, avec des femmes et des hommes formés et engagés, œuvrent aujourd'hui pour concrétiser la transition énergétique chez les français. Une équipe qui grandit jusqu'à pousser

les murs, est impliquée au quotidien pour faire vivre un système qualité qui est l'indispensable gage de confiance. Toutes les filières sont rassemblées dans une dynamique interprofessionnelle, avec des élus bénévoles qui veillent à une saine gouvernance. Qualit'EnR est le plus grand organisme de qualification dédié aux énergies renouvelables en Europe, un succès français dont nous pouvons être fiers.

La confiance est une valeur cardinale pour Qualit'EnR, qu'il nous faut cultiver et faire prospérer. À cette fin, le nouveau site internet mis en ligne tout prochainement va y contribuer. Outre un nouveau design plus intuitif et de nombreux éléments pédagogiques pour mûrir son projet, le nouveau site proposera un « parcours sérénité » aux particuliers qui souhaitent s'équiper. Ce nouveau dispositif de mise en relation avec les entreprises qualifiées devrait se traduire par un flux d'affaires augmenté, et permettra de suivre et valoriser la satisfaction des clients. Qualit'EnR se positionne ainsi comme un « tiers de confiance » avec une « place de marché des solutions renouvelables », qui profitera aux entrepreneurs engagés avec une visibilité numérique améliorée.

2021 est une année charnière où la lutte contre le bouleversement climatique va s'intensifier partout dans le monde, en Asie, Europe et jusqu'aux USA de retour dans l'Accord de Paris. La responsabilité de baisser nos émissions de gaz à effet de serre devient universelle. Cela se traduit concrètement par le déploiement de solutions d'énergie renouvelable pour tous les bâtiments à construire et à rénover pour plus d'efficacité. Ainsi, entre les obligations réglementaires et les incitations, le chemin de la transition se dessine. Avec Qualit'EnR, la France peut aller plus vite et plus fort vers la neutralité carbone.

Richard LOYEN

Délégué général d'Enerplan

Publication *Qualit'EnR Infos* n°55 de mars 2021 éditée par l'association Qualit'EnR, dont le siège est situé au 24, rue Saint-Lazare CS 50020 75009 Paris

Directeur de publication : André Joffre

Rédactrice en chef : Jeanne Theis

Comité de rédaction : Jean-Pascal Chirat, Philippe Giron, Yann Le Port, Richard Loyen, Isabelle Naves, Teddy Puaud.

Rédacteurs : Alice Barczyk, Marie Cambrelin, Séréna Delar, Cynthia Leon, Salomé Truchet.

Conception graphique : David Lopez | www.davidlopez.fr

Réalisation : Juliette Frot

Impression : La Galiote ! Labels Imprim'Vert, FSC (CO11916) et PEFC (10-31-1291)

Sommaire

L'INVITÉ(E) 4

Barbare Pompili
Ministre de la Transition écologique

TOUR D'HORIZON 6

Pac Hybride Gaz
Un équipement qui utilise la meilleure énergie au « bon » moment

Rénovation énergétique
4 214 projets pour les bâtiments de l'État

Qualification-chantier
Une dérogation à titre expérimental au dispositif RGE

Solaire thermique
Coup d'accélérateur en 2021 ?

L'ACTU DE QUALIT'ENR 8

Institutionnel
2020 : année record ou année de tous les efforts ?
À la découverte du nouveau site de Qualit'EnR
Chauffage + déjà 5 ans

Enquête qualité
Indicateur de recommandation positif pour Qualit'EnR !

FOCUS 10

Les nouveaux critères d'audit
Le point sur les nouvelles règles relatives aux contrôles de réalisation

TÉMOIGNAGES 12

Alexandre Leclercq
Cote Nouvelles Energies

Didier Bouet
SARL Bouet Saumelec

EN RÉGIONS 14

Hauts-de-France
L'ERBM redonne de l'énergie au territoire avec le CD2E

Occitanie
Enjeux de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments

Pays de la Loire
Premier pas significatif vers la massification de la rénovation

Île-de-France
Pass' Réno Habitat, un exemple concret du programme SARE

CONSEILS DE PRO 16

Installations de générateur photovoltaïque
Les bonnes pratiques à adopter

INFO+ 18

Événement
La transition énergétique au coeur du salon BePositive 2021

CLIN D'ŒIL 18

Vhéléo : le vélo solaire à la conquête de la France

Crédit photo de couverture :
©Damien VALENTE - MTE



Association Qualité Énergies Renouvelables



BARBARA POMPILI

Ministre de la Transition écologique

Qualit'EnR a le plaisir de recevoir Madame Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, pour évoquer la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables en France...



Un tiers du plan de relance est consacré à l'écologie. Comment encourager la logique de rénovations globales chez les particuliers ?

Avec 30 milliards d'euros spécifiquement dédiés à l'écologie, le plan de relance est un grand pas en avant pour la transition. Jamais aucun Gouvernement n'avait fait le choix de la relance verte au milieu d'une crise. Jamais l'écologie n'avait été une solution pour reconstruire le pays et réinventer l'avenir. C'est maintenant le cas.

Avec France Relance, 6,7 milliards d'euros sont injectés dans la rénovation, dont 2,5 milliards pour les logements privés et les bailleurs sociaux. Avec ce plan inédit, nous ouvrons également MaPrimeRénov à l'ensemble de nos concitoyens, sans conditions de ressources, comme aux copropriétés.

Car « rénover », c'est être au rendez-vous de toutes les crises de notre époque, écologique, économique, sociale. C'est réduire les consommations en redonnant du pouvoir d'achat, en améliorant le confort de vie, en créant de l'emploi dans l'ensemble des territoires.



Mon ambition est de faire de la rénovation, mais surtout de la faire bien. Pour y arriver, notre pays dispose d'une feuille de route que vos lecteurs connaissent bien : la Stratégie nationale bas carbone. Elle nous fixe un cap : atteindre en moyenne le niveau « bâtiments basse consommation » (BBC) sur l'ensemble du parc français. Cela implique d'aiguiller les aides publiques vers des projets de plus en plus performants, de faire des rénovations qui transforment les logements les plus consommateurs vers les étiquettes les plus sobres.

En d'autres termes, nous devons faire de la rénovation complète et performante une solution de référence. J'y suis déterminée.



L'année 2021 ne manquera pas d'enjeux et d'opportunités pour la filière des énergies renouvelables sur laquelle se sont braqués les projecteurs de la Réglementation environnementale 2020. Pourriez-vous nous en présenter les grandes lignes ?

Cette réglementation était attendue depuis longtemps par l'ensemble des acteurs. Avec la RE2020, nous transformons notre manière de construire : dorénavant, tout ce qui sortira de terre sera profondément écologique.

Je n'apprends rien à vos lecteurs en rappelant que le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre, et le premier en matière de consommation d'énergie. Relever ce défi, c'est bien sûr nous atteler à la rénovation de l'existant. Mais c'est également viser l'avenir, rendre les bâtiments neufs, leurs principes et leurs méthodes de construction, exemplaires. Voilà précisément l'ambition de cette nouvelle réglementation. Améliorer la réglementation thermique existante, la RT2012, mais surtout mettre ces règles au service de notre grande ambition climatique.

En matière d'énergie, la première priorité est d'encourager la sobriété : les bâtiments de demain doivent consommer le moins possible. Et c'est pour cela que la RE2020 renforce l'exigence sur le besoin bioclimatique. Par rapport aux règles précédentes, le seuil maximal du besoin bioclimatique est abaissé en moyenne de 30 % pour les logements, individuels comme collectifs. C'est ambitieux, mais réaliste, et cela profitera d'abord à l'ensemble des Françaises et des Français qui, forts de logements mieux conçus, bénéficieront de factures sensiblement moindres.

Mais, je rassure d'emblée vos lecteurs : de l'énergie, on en utilisera toujours. Et là est justement l'autre grande bataille à mener. Nous assurer qu'elle soit la plus décarbonée possible. En cette matière, la RE2020 est une rupture majeure. Pour la première fois dans

notre pays, nous fixons un seuil maximal d'émissions de carbone pour la consommation d'énergie, pour arrêter enfin l'utilisation des énergies fossiles dans le bâti neuf. C'est une question de cohérence écologique, tout simplement. Continuer comme aujourd'hui, à faire sortir de terre des logements collectifs flambants neufs conçus pour être chauffés au gaz, ce n'est plus possible.

Alors, techniquement, nous fixons un seuil pour les maisons individuelles et un autre pour les logements collectifs, car il s'agit bien de deux situations différentes. Mais l'objectif est là : éviter des émissions, réduire l'empreinte carbone. Et je vais prendre un exemple : une maison moyenne chauffée au gaz émet aujourd'hui environ 5 tonnes de CO₂ par an. Une maison construite en application de la RE2020 en émettra 10 fois moins.

Quel message souhaitez-vous adresser plus spécifiquement aux entreprises d'installation engagés dans les énergies renouvelables ?



Vous pouvez compter sur l'État pour soutenir la demande et accompagner les Français dans cette transformation. Alors, continuez, accélérez. L'écologie a besoin de vous !



PAC HYBRIDE GAZ

Un équipement qui utilise la meilleure énergie au « bon » moment

Fonctionnement

Selon la norme NF EN 14825, une PAC hybride gaz est un générateur de chauffage constitué d'une pompe à chaleur électrique associée, dans une même enveloppe, à un module chaudière gaz à très haute performance énergétique géré par un contrôleur commun.

Elle assure le chauffage et l'eau chaude sanitaire en basculant au bon moment sur l'option énergétique, la mieux adaptée et la plus performante.

Bon dimensionnement

L'AFPAC¹ mène des études pour définir précisément les données techniques de dimensionnement en lien avec les évolutions réglementaires. En règle générale, il est admis que le rendement global en énergie primaire

de la PAC hybride gaz est optimal avec une puissance de la pompe à chaleur comprise entre 2 et 6 kW pour une maison classique², voire 8 kW pour une maison moins bien isolée et pour la partie générateur gaz de 15 à 30 kW.

Qualifications nécessaires

L'installation d'une PAC hybride gaz nécessite une double qualification pour l'éligibilité aux aides : RGE QualiPAC et RGE Chauffage +.

Coûts et aides disponibles

- Coût en prix public TTC (fourniture et pose) : entre 8 000 et 12 000 €.
- Aides similaires à celles d'une PAC air-eau classique (CEE, MaPrimeRénov, éco-PTZ, etc.).

Atouts pour les clients

- Facture d'énergie réduite jusqu'à 60 % en remplacement d'une ancienne chaudière en utilisant les énergies renouvelables.
- Solution durable et robuste, adaptée à la rénovation par étape de maisons anciennes, permettant d'obtenir des aides conséquentes pour le financement.
- Gamme de produits diversifiée avec des modèles pouvant proposer une fonction de rafraîchissement en période estivale, associés à un plancher rafraichissant, ou à des ventilo-convecteurs.
- Solutions pouvant répondre aux éventuelles faiblesses d'un réseau électrique local.



Agenda

27 - 28 mai 2021

Congrès UMGCCP, à Saint-Malo

15 juin 2021

États Généraux de la Chaleur Solaire 2021 (Plénière + ateliers)

29 - 30 juin 2021

Journées professionnelles de la construction Capeb, à Lyon

29 Juin - 1^{er} Juillet 2021

Bepositive à Lyon

15 - 16 juillet 2021

Congrès GMPV à Albi

21 - 22 septembre 2021

Université de l'autoconsommation photovoltaïque (Plénière + sessions interactives)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

4 214 projets pour les bâtiments de l'État

Le 14 décembre dernier, le gouvernement a retenu 4 214 projets pour des travaux de rénovation en 2021, en vue d'améliorer leur efficacité énergétique, dans 960 communes et pour un montant de 2,7 milliards d'euros.

Les mesures du plan de relance pour booster la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État a rencontré une très forte appétence des administrations, nombreuses à vouloir passer commande. Le gouvernement a donc opéré une sélection minutieuse pour soutenir le secteur du bâtiment, avec de multiples chantiers au niveau local, et réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics.

Pour mettre en œuvre ces projets rapidement, la notification des marchés doit intervenir au plus tard fin 2021 et la date de livraison des chantiers ne devra pas dépasser 2023. Pour tenir ces délais contraints, le gouvernement mise sur la nouvelle loi d'accélération et de simplification de l'action publique

(Asap). Celle-ci a notamment relevé à 100 000 euros de travaux le seuil en-dessous duquel un marché public de travaux peut être passé sans publicité ni mise en concurrence préalable. À noter que dans leur quasi-totalité (4 108 exactement) les dossiers avalisés représentent chacun moins de 5 millions d'euros. Cette caractéristique les met à la portée des TPE, PME et artisans dont le plan de relance entend soutenir les activités sur tout le territoire.

Cette rénovation de grande envergure devrait créer 20 000 emplois sur 2021-2023, selon Bercy. Un vaste chantier pour les bâtiments publics !

Consulter les projets sélectionnés :
<https://bit.ly/3616nw1>

¹ Association française pour la pompe à chaleur.

² Construction de type RT 1974 et RT 1988 étudiée dans les 3 zones climatiques h1, h2, h3, avec une période de chauffe définie du 15 septembre inclus au 15 avril inclus. Pour les besoins ECS, le profil L de puisage de la norme NF EN 16147 est appliqué.



« QUALIFICATION-CHANTIER* »

Une dérogation à titre expérimental au dispositif RGE

Les pouvoirs publics lancent la « qualification-chantier », en expérimentation sur deux ans, pour répondre à l'accélération de la demande en matière de rénovation énergétique.

« Qualification-chantier »

La « qualification-chantier » permet à une entreprise non-RGE de faire bénéficier à l'un de ses clients des aides étatiques à la rénovation énergétique. Comme son nom l'indique, cette « qualification-chantier » ne s'applique qu'à un seul chantier, dans la limite de trois chantiers pour une seule et même société, tous domaines et tout organisme de qualification confondus, sur toute la durée de l'expérimentation (2021-2022).

Critères

Pour demander cette « qualification-chantier », l'entreprise, justifiant deux ans d'activité, devra réaliser un devis avec réserves d'usage relatives aux aides potentielles ; constituer un dossier de candidature auprès de l'organisme délivrant la « qualification-chantier » et justifier du respect de ses

obligations administratives et légales, notamment en termes d'assurance. L'entreprise devra également justifier la maîtrise des connaissances pratiques et théoriques d'un ou plusieurs responsables techniques de chantier désignés (formations agréées par les pouvoirs publics), se soumettre à un contrôle de réalisation (audit) dans un délai de 3 mois suivant la réception du chantier et fournir la facture du chantier. Si une non-conformité majeure est identifiée, l'entreprise se voit interdire l'accès à une future « qualification-chantier », sur toute catégorie de travaux, quel que soit l'organisme délivrant la « qualification-chantier ».

À charge aux organismes mandatés de vérifier, en amont des chantiers, la recevabilité des dossiers, et en aval, la qualité des travaux réalisés avec un contrôle in situ systématique.

Dispositif dérogatoire au RGE

Même si elle permet de faire bénéficier des aides publiques, cette expérimentation ne vient en rien remplacer le dispositif RGE. Il s'agit plutôt de mettre le pied à l'étrier de sociétés qui sont proches de demander le RGE, mais qui n'ont pas encore sauté le pas, et de les amener progressivement à intégrer le dispositif qualité, avec en toile de fond leur montée en compétences pour répondre aux exigences de qualité et aux ambitions environnementales.

Pour se mettre en conformité avec les attentes des pouvoirs publics, Qualit'EnR élabore actuellement le dispositif spécifique à la « qualification-chantier » pour un démarrage en avril 2021, comme le stipule la réglementation.

Retrouvez l'arrêté ici :

<https://bit.ly/3sKtuEB>

* Intitulée « audit coup par coup » avant la parution de l'arrêté du 30 décembre 2020.

SOLAIRE THERMIQUE

Coup d'accélérateur en 2021 ?

L'année 2021 est marquée par quelques changements : nouvelle mouture de MaPrimeRénov', nouveaux barèmes, loi de finances pour 2021... Un effort important qui doit permettre au solaire thermique de tirer son épingle du jeu.

Loi de finances 2021

Le gouvernement veut poursuivre son soutien en faveur des EnR. Et cet effort se traduit par un budget de 48,6 milliards d'euros, le plus haut niveau historique pour le ministère de la Transition écologique. Par ailleurs, une rallonge de 700 M€ vise à soutenir les projets chaleur bas carbone dans l'industrie.

Évolutions du Fonds Chaleur

En 2021, le Fonds chaleur se simplifie pour plus de lisibilité, et un budget stabilisé à 350 M€ pour contribuer à la production de chaleur renouvelable et de récupération. Les aides forfaitaires, pour les nouveaux raccordements de bâtiments existants à des réseaux

de chaleur, sont désormais cumulables avec les CEE*. Et sur le solaire thermique, le Fonds chaleur peut dès à présent financer des projets inférieurs à 250m² permettant à la fois le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Améliorer la compétitivité du Solaire Thermique

Malgré tout, la première chose à entreprendre pour convaincre, c'est faire en sorte que les installations existantes fonctionnent correctement. Aussi, depuis l'été 2019 et prolongée jusqu'à la fin 2021, Enerplan soutient une opération de réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives, financée et gérée par l'Ademe. Ce dispositif expérimental accompagne

les maîtres d'ouvrages à la mise en place d'audits des installations présentant des dysfonctionnements. Cette première étape est suivie d'une phase de réhabilitation pour la mise en œuvre d'un contrat de maintenance avec un engagement de bon fonctionnement ou un contrat de performance.

Appel à projets en cours : dépôt des dossiers jusqu'au 30 juin 2021, 12 h 00 (<https://bit.ly/3j7Hrbz>).

Dans ce contexte, le solaire thermique peut constituer un pilier pour redynamiser l'économie française et contribuer aux objectifs ambitieux de recours aux énergies renouvelables en France, dans une démarche de collaboration entre les acteurs de la profession.

* Certificats d'économies d'énergies



INSTITUTIONNEL

2020 : année record ou année de tous les efforts ?



2020 a été une année particulière à bien des égards et malgré la situation, la priorité de l'association a été d'assurer, coûte que coûte, la continuité de ses missions et de limiter les perturbations au maintien des activités des entreprises engagées dans une démarche qualité au profit des énergies renouvelables.

Après une année 2019 soutenue en raison d'une hausse soudaine et significative des demandes de qualification (+25 % Vs 2018), 2020 n'a pas laissé beaucoup de répit aux équipes de Qualit'EnR ! Et malgré la cadence soutenue, Qualit'EnR tient le cap et maintient le rythme.

En 2020, Qualit'EnR :

- Reçoit jusqu'à **880** demandes de qualifications par semaine (Vs 660 en 2019)
- Traite plus de **27 000** demandes de qualification (Vs 26 000 en 2019)
- Réalise près de **6 200** audits et contre-visites en 9 mois (Vs 6 600 en 2019)
- Forme plus de **7 000** stagiaires (+59 % Vs 2018)
- Lance une nouvelle qualification : QualiPV 0-250
- Repense et optimise son site internet et son annuaire
- Intègre et forme **14** nouveaux collaborateurs

Depuis maintenant 15 ans...

Qualit'EnR gère avec rigueur et engagement, un dispositif qualité qui couvre l'ensemble des filières énergies renouvelables liées au bâtiment et valorise une offre qualitative de proximité auprès des particuliers. Avec près de 15 000 entreprises qualifiées et plus de 24 000 qualifications RGE actives* pour le secteur des énergies renouvelables, Qualit'EnR relève tous les défis, à vos côtés, pour faire progresser la filière EnR. 15 ans de mobilisation, d'engagement et de dynamisme. Mais tout cela n'aurait pu être possible sans l'implication des hommes et femmes qui contribuent à faire vivre l'association au quotidien : membres, élus, experts, partenaires... et installateurs ! Alors nous vous remercions tous chaleureusement.

*Données au 31 décembre 2020.

À la découverte du nouveau site de Qualit'EnR

C'est officiel, le nouveau site de Qualit'EnR sera bientôt en ligne. Rendez-vous vite sur www.qualit-enr.org pour découvrir notre nouvelle plateforme digitale, pensée pour faciliter l'expérience utilisateur et pousser les particuliers à prendre contact avec les installateurs RGE de notre réseau.

Qualit'EnR repense entièrement son site internet et accorde une place de choix aux particuliers pour les guider dans leur projet de rénovation énergétique et les aider à trouver un installateur qualifié près de chez eux. Améliorer les mini-sites des entreprises était une demande forte de nos qualifiés. Nous avons donc repensé cet outil pour leur donner une meilleure visibilité. Alors n'attendez plus et personnalisez rapidement votre page entreprise pour mettre en valeur votre expertise !

Chauffage + déjà 5 ans

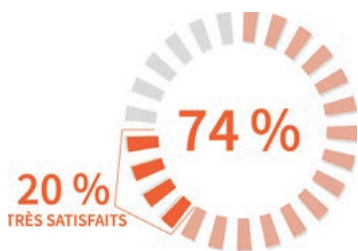
En 2016, Qualit'EnR lançait un nouveau signe de qualité Chauffage + dans l'idée de simplifier les démarches administratives des plombiers-chauffagistes, engagés dans les énergies renouvelables, grâce à un interlocuteur unique pour l'ensemble des qualifications RGE dédiées au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire. Avec Chauffage +, Qualit'EnR souhaitait proposer une qualification complémentaire aux professionnels RGE de son réseau, tout en essayant de convaincre certains professionnels de proposer des solutions à haute performance énergétique. Le résultat n'a pas été long à se faire attendre, puisque le nombre de qualifications Chauffage + délivrées passe de 332 en 2016 à 1 137 en 2017, ne cessant depuis de croître, dépassant même les 2 500 qualifications délivrées en 2020 (soit +123 % en 3 ans).



ENQUÊTE QUALITÉ

Indicateur de recommandation positif pour Qualit'EnR !

Engagée dans une démarche visant à favoriser une approche résolument pragmatique, Qualit'EnR n'a de cesse de conduire des actions pour améliorer ses services et répondre aux attentes de ses qualifiés. À ce titre, l'association réalise chaque année une enquête qualité auprès des entreprises qualifiées de son réseau pour mesurer leur satisfaction et mettre en lumière les axes d'amélioration. Voici donc, le résumé des 1 026 réponses collectées en décembre 2020.



SATISFACTION GLOBALE

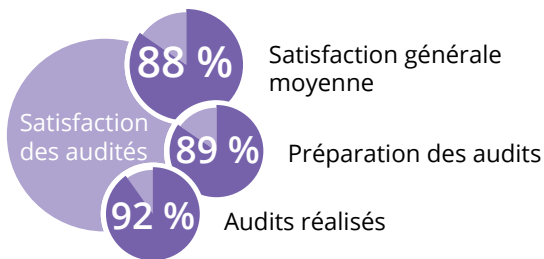
74 % des qualifiés sont satisfaits des services proposés par l'association. (+4 points Vs 2019)

NPS* positif : une première pour Qualit'EnR !
Avec une concentration des avis sur les notes les plus hautes (8, 9 et 10).
Merci !

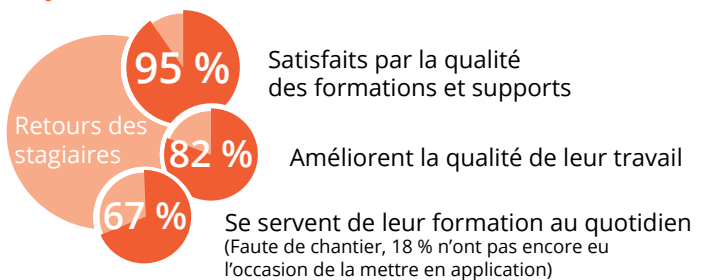


*NPS (net promoter score) : indicateur de recommandation.

CONTRÔLE DES RÉALISATIONS



FORMATION



DÉLAIS DE TRAITEMENT

Malgré la satisfaction globale de nos qualifiés, seuls 49 % sont satisfaits de nos délais de traitement (-6 points Vs 2019) qui se trouvent allongés en raison de la forte hausse des demandes de qualification reçues en 2019 (+25 %) et 2020 (+35 %).
Entre 700 et 800 demandes de qualification reçues par semaine en 2020, contre 450 en 2018 et 550 en 2019.



AXES PRIORITAIRES POUR 2021

Ce constat n'enlève rien à notre volonté d'améliorer nos services et le retour à des délais de traitement extrêmement courts, que nous sommes les seuls à savoir faire.



Améliorer notre disponibilité et réduire nos délais de traitement

14 personnes recrutées en 2020 et plusieurs autres déjà intégrées début 2021 :
Qualit'EnR accélère sa politique de recrutement pour renforcer en premier lieu le pôle qualification.

Améliorer les sites personnalisables

Nouvel espace personnalisable pour mettre en valeur l'activité et le savoir-faire des entreprises RGE et maximiser leur visibilité.



Améliorer l'espace réservé

Pour simplifier les démarches, Qualit'EnR travaille activement à l'amélioration de l'espace réservé aux entreprises qualifiées de son réseau.





LES NOUVEAUX CRITÈRES D'AUDIT

Le point sur les nouvelles règles relatives aux contrôles de réalisation

Suite à la refonte du dispositif RGE, les critères d'audit ont également été impactés. Qualit'EnR précise les changements entrés en vigueur au 1^{er} Janvier 2021.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'AUDIT

Pour s'adapter à la forte croissance du marché, la lutte contre les pratiques frauduleuses ainsi que les équipements techniques disposant de spécificités, les pouvoirs publics et les professionnels ont ciblé six domaines de travaux dits « critiques » donnant lieu à des abus fréquents.

Ils font dorénavant l'objet d'un traitement particulier, notamment en termes de contrôles de chantiers, pour redonner confiance aux particuliers et permettre aux entreprises vertueuses d'être mieux identifiées et reconnues.

Les domaines critiques issus des systèmes

- 3. Appareil hydraulique de chauffage et/ou production d'ECS à partir de biomasse (chaudière à bois).
- 4. Appareil indépendant de chauffage et/ou production d'ECS à partir de biomasse (poêle à bois, foyer, insert).
- 5. Pompe à chaleur pour la production de chauffage.
- 6. Pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eau thermodynamique).

Les domaines critiques issus de l'isolation

- 14. Isolation des planchers de combles perdus.
- 15. Isolation thermique des planchers sur local non chauffé.

AUDITS : PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Le principe d'audit unique par famille est conservé (hors catégorie critique).
- Une entreprise disposant d'au moins une qualification de catégorie critique devra justifier d'un premier audit – Audit 1, dans les 24 premiers mois de sa qualification ; puis d'un deuxième audit – Audit 2, effectué sur l'une des qualifications « critiques » possédées par l'entreprise vérifié au moment du 36^e mois de sa qualification.

Les contrôles seront donc renforcés sur les domaines critiques afin que les entreprises et les particuliers soient tous conscients qu'une vigilance supplémentaire est désormais réservée aux catégories de travaux les plus sensibles. Ce nouveau dispositif devrait permettre une observation plus efficace des catégories de travaux identifiées comme génératrices de contre-performance, tant du point de vue de la qualité des travaux que des services.



DÉCLANCHEMENT D'AUDITS SUPPLÉMENTAIRES

Par ailleurs, des audits supplémentaires pourront désormais être déclenchés :

- Lorsqu'une non-conformité majeure est observée au cours d'un audit. Un audit supplémentaire sur une autre installation sera alors planifié pour s'assurer que le défaut constaté ne s'est pas reproduit. Par ailleurs, un audit supplémentaire sera déclenché sur chacune des autres catégories de travaux qui n'auraient pas été auditées depuis le début de son cycle de qualification.
- Lorsqu'un signalement ou une plainte de tiers est déposé à l'encontre d'une entreprise, ou lorsqu'un faisceau de présomption de malversations est réuni, l'organisme de qualification peut alors déclencher un audit sur un chantier dans la catégorie de travaux mise en cause et/ou sur les autres catégories détenues par l'entreprise.

Face à une non-conformité, l'organisme de qualification pourra conditionner le maintien de la qualification RGE à un complément de formation. Cette mesure permet d'améliorer la montée en compétences des professionnels, de façon ciblée sur les faiblesses constatées d'une entreprise.



HARMONISATION DES GRILLES DE CONTRÔLE

Dans le cadre de la réforme du label RGE, des grilles d'audit pour les chantiers RGE ont été unifiées entre les différents organismes de qualification. Ainsi, pour chaque type de travaux et technologie, une grille des éléments contrôlés est disponible, en accès libre, sur le site de l'ADEME*. Le nouveau dispositif doit permettre à tous, particuliers comme professionnels, de repérer avant chaque chantier et pour chaque type de travaux les points précis de vigilance, ainsi que les « non-conformités » mineures et majeures afin de se concentrer sur la qualité de mise en œuvre des travaux pour chaque chantier.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, l'utilisation de ces grilles d'audit en support à l'audit de chantier est obligatoire et une non-conformité majeure entraîne un audit supplémentaire ou une autre sanction (graduée et dissuasive) décidée en commission, composée d'experts du bâtiment. Tous les organismes de qualification se basent sur ce même socle pour harmoniser leurs méthodes de contrôle et permettre aux professionnels RGE de monter en compétences pour renforcer la qualité des installations.

BON À SAVOIR

Qualit'EnR a mis son expérience au service de cette harmonisation, en partageant son savoir-faire en termes d'organisation et de pilotage d'audits. L'association a ainsi communiqué ses grilles d'audits pour faciliter l'élaboration de ce socle commun et a participé activement aux réunions organisées en 2019 et 2020 à cet effet.

Ainsi, la plupart des points de contrôle de ces nouvelles grilles étaient déjà en place chez Qualit'EnR. L'association œuvre pour accompagner la montée en compétences des installateurs.

ÉCHANTILLONNAGE ALÉATOIRE DES AUDITS DE CHANTIER

Dans l'optique de garantir à terme un caractère parfaitement aléatoire aux audits, aussi bien dans le dispositif général que pour les audits supplémentaires, l'entreprise RGE doit dorénavant accepter que des données concernant ces chantiers soient transmises à l'organisme de qualification par tous les services de l'État ou liés à l'État qui en disposeraient. Ainsi parallèlement aux chantiers déclarés par

l'entreprise au début du processus de qualification, pourront être audités et choisis des chantiers que l'entreprise n'a pas directement transmis.

L'acceptation de ce nouvel engagement RGE est désormais une condition de la qualification RGE. Un professionnel peut refuser la transmission de ces données, cependant, un tel refus sera bloquant

pour l'obtention ou le maintien d'une qualification RGE.

Ce nouveau dispositif doit simplifier les démarches administratives des entreprises en permettant une meilleure circulation des informations sur les chantiers d'une entreprise et ainsi disposer d'un échantillon plus représentatif afin d'adapter le niveau de vigilance selon le volume d'activité d'une entreprise.

EN SOMME...

Cette refonte, destinée à renforcer la confiance des ménages dans le dispositif RGE, doit susciter davantage de projets de rénovation en garantissant un dispositif de contrôle raisonné, plus efficace et mieux ciblé sur les travaux les plus sensibles.



ESTIMATION DE L'AUGMENTATION DU VOLUME D'AUDITS

2020

5 000 AUDITS EFFECTUÉS

2021

9 000 AUDITS PRÉVUS

* <https://bit.ly/34zOMun>



© DR

Alexandre LECLERCQ

Gérant

COTE NOUVELLES ENERGIES
Cambrai (Nord)

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Pompe à chaleur

DATE DE CRÉATION
2007
NOMBRE DE SALARIÉS
5

QUALIFICATION : Chauffage +, QualiPAC Chauffage

Nous sommes les chauffagistes du XXI^e siècle. Une société dans le chauffage moderne qui installe essentiellement des pompes à chaleur l'hiver et des climatisations l'été. Cependant, avec l'évolution considérable du marché, nous posons, depuis 3 ans maintenant, des climatisations 12 mois sur 12.

Comment se porte votre activité et comment voyez-vous l'avenir ?

Bien que nous ayons traversé une année économiquement difficile, notre activité se porte correctement. Le marché est là et en perpétuelle progression. Grâce à l'évolution naturelle du marché, l'année 2021 présage une forte augmentation des installations, avec 2 fois plus de pompes à chaleur vendues qu'en 2020. En effet, les réglementations changent et se développent en faveur des personnes qualifiées ce qui conduit automatiquement à une demande croissante des particuliers et des entreprises.

Que vous apporte la qualification Chauffage + ?

Depuis 2016, je vends des chaudières à gaz parce que je suis qualifié Chauffage +. Pour moi, ça ne fait aucun doute, une personne qui n'est pas

qualifiée RGE ne peut pas vendre de chaudières à gaz. L'obtention de la qualification Chauffage + est essentielle, notamment pour les particuliers. En effet, dans mon activité avoir une qualification est gage de confiance et permet à nos clients de bénéficier d'aides pour financer leurs projets de rénovation.

La ministre de la Transition écologique a annoncé la suppression des chaudières à gaz dans les constructions neuves après l'été 2021. Quel sera l'impact sur votre entreprise ?

Là est tout l'intérêt d'être en possession d'une double qualification, parce qu'avec ma qualification QualiPAC, je peux proposer d'installer une pompe à chaleur en lieu et place des chaudières à gaz. Nous continuerons tout de même à remplacer des chaudières à gaz pendant de nombreuses années, car même si c'est interdit pour les maisons neuves, il reste encore beaucoup de travail dans la rénovation.

Que vous apporte l'annuaire de Qualit'EnR ?

Dans un milieu rural, même si quelques demandes proviennent directement d'internet, le bouche-à-oreille est omniprésent et essentiel. Malheureusement, l'annuaire de Qualit'EnR ne m'a pas forcément été d'une grande aide. En effet, cet outil se trouve sur internet et la plupart de mes clients ne font aucune recherche approfondie en la matière. Toutefois, je pense que c'est vraiment important

que les particuliers puissent accéder aux informations directement à la source.

Vous rappelez-vous votre première installation Chauffage + il y a 5 ans ? Pourriez-vous nous en dire plus ?

Oui je m'en rappelle plutôt bien. À ce moment-là, la difficulté était de trouver un client compréhensif car je n'étais pas encore qualifié. Le processus était lancé et en cours, mais ne pouvant montrer de certificat, le client ne pouvait s'assurer de pouvoir bénéficier des aides. Heureusement, j'ai obtenu mon Chauffage + et tout est rentré dans l'ordre !

Avez-vous un message à adresser plus spécifiquement aux professionnels qui hésiteraient encore à passer le pas de la qualification ?

À l'époque, les chauffagistes du coin ne voulaient pas spécialement passer le cap de la qualification mais finalement ils se sont tous formés car la réglementation l'exigeait. Aujourd'hui je ne regrette pas ce choix, car la qualification est indispensable pour travailler, affirmer et promouvoir un travail de qualité à nos clients. Les artisans, ne peuvent pas avoir de mauvaises pratiques, sans quoi l'activité de leur entreprise s'arrêterait vite. Le dispositif RGE a donc permis à l'ensemble de la profession, près de chez moi, de gagner en compétences et en savoir-faire.



Didier BOUET
Gérant

SARL BOUET SAUMELEC
Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Multiactivité

DATE DE CRÉATION
1993
NOMBRE DE SALARIÉS
10

QUALIFICATIONS : Qualisol CESI, Qualisol Combi, QualiBois Air, QualiBois Eau, QualiPAC Chauffage

Installé depuis 1993, nous proposons des installations en électricité, chauffage, plomberie et disposons pour cela de multiples qualifications RGE : QualiPAC Chauffage, QualiBois module Air, QualiBois module Eau, Qualisol CESI, Qualisol Combi. Je ne dirais pas que nous avons une activité principale, qui prime sur une autre, car cela fluctue en fonction des années et du marché. Notre diversité nous permet de stabiliser notre chiffre d'affaires et de créer une certaine synergie sur un marché porteur.

Comment se porte votre activité et comment voyez-vous l'avenir ?

Très compliqué, pour ce 1^{er} trimestre 2021. Je la sens complexe, à l'image de ce que l'on vit actuellement, et ce, malgré une belle année 2020. En effet, j'ai été, comme beaucoup, impacté au début de la crise sanitaire mais par la suite, l'activité s'est vraiment bien portée, avec notamment une grosse demande pour la pompe à chaleur. Cependant, je constate une légère baisse générale de mes chantiers, sauf sur la pompe à chaleur. Aujourd'hui, les particuliers laissent leurs chantiers en stand-by, en raison de la pandémie.

Vous rappelez-vous de votre première installation il y a 15 ans ?

Oui, j'ai démarré avec la qualification Qualisol. Je me rappelle très bien de mon premier chantier et de mon premier contrôle. J'avais fait appel à un autre artisan, un couvreur, pour éviter les risques de fuites de la toiture. Chacun son métier, il est important de le rappeler ! Nous avons fait de très belles installations et nous sommes prêts à en faire d'autres.

15 ans que vous êtes qualifié avec Qualit'EnR, qu'est-ce que cela vous apporte ?

Tout d'abord, les audits m'apportent beaucoup. Je les trouve très enrichissants. À chaque expérience, j'ai eu de très bons contacts, j'apprécie vraiment les échanges avec les auditeurs. Ils sont très ouverts et de bons conseils. Malgré tout ce qu'il se dit sur les audits, je ne crains pas de me faire contrôler, au contraire. D'ailleurs, j'ai récemment eu un contrôle QualiPAC, qui s'est super bien passé. Je trouve par ailleurs, que le processus pour obtenir une qualification s'est amélioré, c'est beaucoup plus fluide qu'avant et même si l'annuaire de Qualit'EnR ne m'a pas vraiment apporté de client, je pense sincèrement qu'il servira, ainsi que le site internet, aux nouveaux particuliers, ces nouveaux arrivants sur le marché de la rénovation énergétique. Ils disposent d'internet et l'utiliseront en tant que support pour les aider et les accompagner dans leurs projets. Chez nous, ça fonctionne beaucoup grâce au bouche-à-oreille, ce qui reste encore le plus efficace en zone rurale.

Selon vous, quel rôle a joué Qualit'EnR sur le marché des EnR ces 15 dernières années ?

Qualit'EnR a joué son rôle sur le marché des EnR, c'est certain et notamment grâce aux audits qui, comme je l'ai évoqué précédemment, sont véritablement nécessaires pour faire progresser et évoluer les professionnels dans leur activité. D'ailleurs, le renforcement des contrôles est l'enjeu principal à mettre en place afin de limiter les mauvaises installations et faire bloquer contre les éco-délinquants et éviter que notre profession en pâtisse.

Un message à adresser aux professionnels qui hésitent à se qualifier ?

Le label RGE est un réel gage de qualité. C'est très intéressant d'être qualifié notamment parce que les audits permettent de repérer et de récupérer les petites erreurs qui pourraient être faites. Si les artisans se font contrôler dès la première installation, alors ils pourront appliquer rapidement les conseils et recommandations et produire ainsi un travail de qualité. Il ne faut pas oublier que dans notre métier, c'est la satisfaction du client qui prime. Lorsqu'une personne n'est pas satisfaite d'une installation posée par un collègue, je me rends sur place pour trouver une solution. Tous nos clients sont satisfaits de notre travail car nous l'exerçons dans les règles de l'art comme nous l'avons appris la qualification. J'encourage donc vraiment les artisans à se faire qualifier pour que des organismes, comme Qualit'EnR, puissent faire valoir leur travail correctement.



HAUTS-DE-FRANCE

L'ERBM redonne de l'énergie au territoire avec le CD2E

L'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier), est un engagement territorial fort visant la rénovation lourde du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, tant dans son aspect énergétique et thermique que dans son aspect patrimonial, son attractivité, son dynamisme, en intégrant des opportunités de retour à l'emploi pour les habitants de ces cités.

Le rôle du CD2E dans l'ERBM

Depuis plus d'un an, le CD2E accompagne des bailleurs et leurs équipes projet pour les aider à monter des opérations qualitatives sur la partie technique du référentiel ERBM. « *Nous travaillons avec les maîtres d'ouvrage, les bailleurs, les entreprises...*, explique Marie Houbart, consultante bâtiment Durable au CD2E, *afin de les challenger sur les points de vigilance liés à la performance énergétique et thermique des logements.* »

L'objectif : améliorer le confort, réduire les factures énergétiques et éviter le développement de pathologies à la suite de la rénovation.

Un accompagnement

Le CD2E accompagne les entreprises tout au long du projet sur l'aspect technique et favorise la communication entre les acteurs. Elles peuvent ainsi bénéficier de

nombreux avantages comme l'accès à des ateliers et formations, du temps d'échange avec les consultants, des visites des démonstrateurs etc. Pour la consultante du CD2E, travailler avec les entreprises permet une interaction concrète à tous les niveaux du projet. Cette démarche d'accompagnement des opérations est mise en place pour sensibiliser et aider les entreprises à monter en compétence et à réaliser des rénovations performantes et pérennes.

Des retours d'expériences positifs !

Le 26 novembre, le CD2E a pu rendre les premiers retours d'expérience des opérations de rénovation accompagnées dans le cadre de l'ERBM, et ils sont nombreux : « *Nous constatons une véritable évolution de la posture des différents acteurs, ils sont plus positifs* ». La rénovation des bâtiments

est un sujet en constante évolution, rythmé par des innovations, des expérimentations, des réflexions, des constats, tout cela conduisant à l'évolution des pratiques. C'est pourquoi le partage d'expérience est essentiel. Il doit permettre à tout un chacun de s'approprier les bilans pour servir de base aux nouveaux projets et ainsi faire aller plus haut, plus loin, plus vite le domaine de la performance et de la durabilité. Le CD2E organisera de nouveaux événements (webinaire ou présentiel) en 2021 pour permettre aux acteurs de partager leurs retours d'expérience. Les informations recueillies seront également partagées sur les réseaux de communication de l'association.

Appels d'offres réguliers accessibles sur : <https://bit.ly/38HWvZP>
Solutions et retours d'expérience : <http://www.cd2e.com/>

OCCITANIE

Enjeux de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments

L'Agence Régionale Énergie Climat Occitanie (AREC) a signé le lundi 12 octobre 2020, la charte « Engagé pour FAIRE » afin de répondre à l'objectif « Région à Énergie Positive » visant à atteindre une rénovation de 52 000 logements par an d'ici 2030 et 75 000 d'ici 2050.

Guichets uniques

L'année 2021 verra la mise en place de 32 guichets uniques de la rénovation énergétique qui seront les points d'entrée de proximité de Rénov' Occitanie pour tous les citoyens de la Région. Ces guichets, doivent améliorer la dynamique locale de la rénovation énergétique pour avoir un parc de logements qui tende vers le BBC. Par ailleurs, il joue un rôle dynamique dans l'animation de la communauté des professionnels du bâtiment au

sein de la région et participe à la mise en relation des artisans avec les particuliers.

Offre de prêt bonifié

Le Service Public Intégré de Rénovation Énergétique (SPIRE) renommé Rénov' Occitanie, accompagne tous les ménages de la région Occitanie dans la rénovation énergétique de leurs logements par le biais d'une offre de prêt bonifié. Les moyens alloués sont conséquents, avec un contrat de financement de 40 millions d'euros

accordé par la Banque européenne d'investissement (BEI), complété par 40 millions d'euros de fonds propres apportés par la Région. Par ailleurs, les guichets devront porter des actions dans le sens de la dynamique de l'offre. Notamment sur les questions d'ingénierie financière pour la réalisation de bouquets de travaux à financer, visant à faciliter le financement du reste à charge des opérations au-delà des aides publiques. Plus d'infos : <https://bit.ly/2WAzRf1>



PAYS DE LA LOIRE

Premier pas significatif vers la massification de la rénovation

L'industrialisation de la rénovation poussée par EnergieSprong fait l'objet d'une première grande expérimentation en France avec la rénovation de 2 000 logements lancée par 14 Maîtres d'Ouvrage sociaux en Pays de Loire.

L'Ouest lance les premiers marchés de rénovation EnergieSprong

Pour la première fois en France, 14 bailleurs sociaux ligériens et bretons ont monté une centrale d'achat commune pour lancer une première vague de rénovation de 2 000 logements sociaux selon l'approche Energie Sprong. Cette collaboration gagnant/gagnant entre bailleurs sociaux, entreprises, collectivités et occupants vise à mettre en place un processus de massification de la rénovation énergétique des logements à énergie zéro garantie sur le long terme. Pour y arriver, la méthode Energie Sprong combine rénovations lourdes industrialisées, en réduisant les besoins des logements de 70 % à 80 %, et passage à 100 % d'ENR pour couvrir 100 % des besoins résiduels. Par ailleurs, les revenus issus du solaire photovoltaïque, source de

revenu nette sur 30 ans en coût global, sont notamment utilisés pour financer le fait d'être plus ambitieux en performance énergétique. L'objectif affiché est double : protéger de la précarité énergétique les locataires de logements sociaux d'une part, et pérenniser la vocation sociale du parc HLM en lui redonnant une seconde vie d'autre part. Un appel d'offres commun, lancé le 13 novembre dernier sous la forme d'un « dialogue compétitif », vise à challenger les entreprises sur des solutions techniques et à échanger avec elles tout au long de l'année 2021. Confortés par une étude de faisabilité sur 16 000 logements, cette première vague devrait être suivie par de nouveaux marchés dans les prochaines années.

Premiers chantiers prévus fin 2021
Affaire à suivre !

La démarche EnergieSprong

Lancée aux Pays-Bas en 2012, importée en France en 2016 par GreenFlex, la démarche EnergieSprong (saut énergétique) tend à mettre sur pied un standard pour accélérer et massifier les rénovations énergétiques très performantes de manière à réduire les subventions, tout en sécurisant les investissements par une garantie de résultat de 30 ans. Financée par des institutions nationales et européennes, et supervisée par la Direction générale de l'Énergie et du Climat et l'ADEME, la démarche EnergieSprong lance une dynamique nouvelle sur le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments et vise à la faire changer d'échelle. Une telle approche pourrait bien accélérer la transition énergétique et dynamiser le potentiel marché pour de telles rénovations en France, estimé à près de 9,5 millions de logements, soit un tiers du patrimoine construit*.

Pour en savoir plus :

<http://www.energiesprong.fr/>

ÎLE-DE-FRANCE

Pass'Réno Habitat, un exemple concret du programme SARE

Sur la Métropole du Grand Paris, les professionnels pourront bientôt s'affilier à Pass'Réno Habitat, le service public de la rénovation énergétique pour l'habitat individuel. Ce dispositif gratuit, porté par 7 espaces Conseil FAIRE, permet d'accompagner les ménages tout au long de leur projet de rénovation. Il permet également de mettre les ménages en relation directe avec les professionnels RGE affiliés.

Quels avantages pour les professionnels? Ils bénéficient de demandes qualifiées, d'une confiance renforcée des ménages, d'une valorisation des savoir-faire, d'un gain de visibilité au sein d'un réseau local. Créé en 2015, ce dispositif a été expérimenté en Seine-Saint-Denis pendant 3

ans. La plateforme web, actuellement en refonte, sera opérationnelle courant juin.

Pour en savoir plus et s'affilier :

pro@passrenohabitat.fr



Programme SARE en bref

Lancé en septembre 2019 par le gouvernement, le programme national du « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) est le plus gros programme CEE à ce jour. Porté par l'Ademe, cet outil a pour volonté d'accélérer la transition énergétique du parc immobilier français en venant renforcer les dispositifs mis en place par les régions et par l'État.

Pour en savoir plus :

<https://bit.ly/3bY3Mq9>

<https://bit.ly/3iw8jkU>



INSTALLATIONS DE GÉNÉRATEUR PHOTOVOLTAÏQUE

Les bonnes pratiques à adopter

Qualit'EnR a recensé les défauts majeurs et mineurs constatés sur les installations de générateur photovoltaïque pour les compétences électricité et bâtiment. Maxence Olivard, ingénieur du pôle formation Qualit'EnR, énumère ci-dessous les conseils à appliquer pour éviter ces écarts récurrents.

QualiPV module électricité

Anticiper le phénomène de « Hot Spot » en effectuant un relevé de masque d'ombres

Au cours de l'audit, il a été observé que les cellules des panneaux photovoltaïques peuvent être partiellement ou totalement recouvertes par un élément fixe (arbre, poteau électrique, maison, etc.). Cette partie sous-irradiée du module ne se comporte plus en tant que générateur électrique mais comme un récepteur qui va dissiper une certaine puissance sous forme de chaleur provoquant le phénomène de point chaud ou « Hot Spot » en anglais. Le module sera alors endommagé et les diodes by-pass joueront un rôle de blocage pour éviter ces effets indésirables. En outre, si elles sont mises à l'épreuve trop souvent, les diodes seront détruites et à terme les cellules brûleront, provoquant une dégradation du panneau. « Ce qui est indispensable, et nous le demandons aux installateurs lorsqu'ils font la formation, c'est d'effectuer un relevé de masque lors de la création du devis chez le particulier. Cela permet d'anticiper les problèmes d'ombrages tout au long de l'année, grâce au diagramme de masque », précise Maxence Olivard.

Respecter les normes afin d'éviter tout risque d'électrocution

1. L'absence d'une coupure d'urgence photovoltaïque avec un courant assigné est l'un des défauts majeurs observés. Pour éviter tout risque d'électrocution lors de maintenance sur les

installations photovoltaïques ou les panneaux, il est demandé aux professionnels d'affecter un coffret en amont et en aval de l'onduleur afin de couper le courant.

2. **Respecter le degré IP2X ou XXB :** cet élément normatif rend l'électrocution impossible. Les installateurs doivent donc se procurer du matériel réglementaire ciblé IP 2X ou XXB pour protéger les particuliers. Aussi lors de l'achat de fourniture, il est essentiel de vérifier que les normes appliquées au matériel respectent les normes imposées.
3. **La mise à la terre de l'installation photovoltaïque :** les modules photovoltaïques doivent être raccordés directement au conducteur de mise à la terre et non pas par un autre intermédiaire. Un câblage continu est important et ce, pour éviter tout risque de court-circuit qui risquerait d'engendrer électrocution ou embrasement de l'habitation.

Fournir une facture détaillée des travaux au particulier

« Pour tous travaux, l'installateur doit fournir une facture détaillée reprenant de manière distincte le matériel et la main-d'œuvre », explique Maxence Olivard. Le professionnel doit ainsi apporter une description de chaque équipement installé et faire apparaître la norme applicable au matériel ainsi que les assurances dont disposent l'installateur.

Afficher la signalisation

Qualit'EnR a notifié l'absence d'identification sur la mise en œuvre de la partie DC, à savoir la partie « courant continu » se situant entre l'onduleur et les modules photovoltaïques. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, la réglementation demande d'appliquer cette indication sur chaque installation photovoltaïque. Qualit'EnR met à la disposition de ses qualifiés, sur l'e-boutique dédiée, des planches d'autocollants réglementaires, conformes à la norme UT C15-712-1.

Fournir la documentation technique en français

Dans le cadre de son devoir de conseil, le professionnel doit fournir au particulier la notice technique pour tous modules installés. La réglementation exige qu'elle soit en français pour que le client, propriétaire de l'équipement, puisse avoir accès à l'ensemble des informations techniques.

Remplir le procès-verbal de réception

Bien souvent oublié par les installateurs, ce document atteste la fin du chantier. Dès lors, qu'il est signé les assurances de l'installation prennent effet immédiatement. Pour simplifier les démarches de ses qualifiés et faciliter la réception des travaux, Qualit'EnR propose un exemple type de PV de réception sur son e-boutique.



QualiPV module bâtiment

Utiliser des équipements adaptés

Qualit'EnR a constaté à maintes reprises l'utilisation d'une tuile du toit pour faire passer les câbles électriques entre les panneaux et l'intérieur de la maison, provoquant souvent de très gros dégâts. Par ce système, le câble va à terme se détériorer et se dénuder provoquant des courts-circuits voire un embrasement de la maison. Pour éviter cela, les câbles doivent passer soit par une chatière, soit par un passe-câble ou tout dispositif équivalent.

Adjoindre les câbles entre eux pour éviter les phénomènes de tension induite

Lorsque que les câbles ne sont pas attachés ou cheminent dans un conduit non adapté cela peut provoquer un frottement et une détérioration mécanique. Pour éviter cela, il est nécessaire d'adjoindre les câbles entre eux via des colsons et de les faire cheminer dans un conduit adapté, comme des goulottes. Cela

évitera par ailleurs la création d'une boucle d'induction.

« Lorsque les câbles forment une boucle, le champ magnétique produit par un coup de foudre tombant à proximité de l'isolation induira un courant électrique dans le circuit. Cela risque d'engendrer une surintensité qui détériorera l'onduleur », explique Maxence Olivard. Pour pallier ce phénomène, il est impératif de joindre les câbles entre eux de façon à réduire la boucle d'induction au maximum et d'utiliser des parafoudres selon la configuration de l'installation photovoltaïque.

Mettre en place un kit pour un bon écoulement de l'eau de pluie

« On constate régulièrement que l'étanchéité autour des modules photovoltaïques intégrés au bâti n'est pas correctement réalisée. Pour remédier à cela, il faut donc mettre en place un kit spécifique permettant l'écoulement de l'eau de pluie ou bien,

installer de chaque côté du panneau des pièces fabriquées par l'installateur pour que l'eau ne s'écoule pas sous le panneau » explique Maxence Olivard.

Utiliser des matériaux compatibles entre eux

Lorsque le couvreur effectue son travail en toiture, il doit avoir une attention particulière sur la nature des matériaux qu'il utilise. Certains matériaux n'étant pas compatibles entre eux, comme le cuivre et l'aluminium, risquent de se corroder même s'ils ne sont pas disposés les uns à côté des autres. Par la suite, cela peut produire un couple électrolytique à savoir l'« effet pile ».



© Panneaux solaires photovoltaïques par JOUSSELME CHRISTOPHE - Christophe JOUSSELME

RAPPEL

L'audit sur le photovoltaïque dispose de modalités spécifiques. Selon le règlement d'usage de Quali'EnR :

- Conformément à l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017, un contrôle de réalisation doit être effectué dans les 12 premiers mois de la qualification. Le contrôle du respect de cette exigence sera effectué dès le premier suivi annuel du cycle de qualification.
- L'entreprise s'engage à être auditée proportionnellement à son activité, avec un audit sur l'une des 2 premières installations réalisées à compter de l'obtention de la qualification puis par échantillonnage selon les règles suivantes :
 - o Si l'entreprise réalise moins de 500 installations au cours d'une période d'un an, couverte par un certificat de qualification, le nombre d'audits correspondra à minima à 7 % des installations réalisées sur la période.

- o Si l'entreprise réalise plus de 500 installations au cours d'une période d'un an, couverte par un certificat de qualification, le nombre d'audits correspondra à minima à 3 % des installations réalisées au-delà des 500 premières sur la période.
- Le nombre d'audits à réaliser est calculé à la date anniversaire de la qualification, ou à la date de réception du dossier si la demande arrive avant expiration du certificat en cours.
- Les audits déclenchés suite à un audit en cas 3 ou en cas 4 sont comptabilisés.

- Les frais des audits QualiPV module elec sont demandés dans le cadre de la demande initiale de qualification puis à la suite de chaque audit.
- Fréquence du contrôle QualiPV elec : ce critère est vérifié à la demande de qualification initiale, à chaque suivi annuel, à la révision et tout au long du cycle de qualification.
- Après accord de l'entreprise, Quali'EnR collecte les références de l'ensemble des chantiers déclarés à CONSUEL par l'entreprise afin de réaliser son échantillonnage d'audit.

ÉVÉNEMENT

La transition énergétique au cœur du salon BePOSITIVE 2021

Véritable événement fédérateur des filières énergie et bâtiment durable, BePOSITIVE 2021 s'organise cette année autour de 4 secteurs d'exposition : les nouveaux systèmes énergétiques ; l'énergie dans le bâtiment ; le bâtiment durable, et le bois énergie. L'édition 2021 abordera des thématiques au cœur des enjeux actuels telles que le smart, la digitalisation de l'énergie, les matériaux biosourcés, le réemploi et la seconde vie des matériaux, le bâtiment bas carbone, le bâtiment 4.0, ou encore l'emploi et la formation.

Ce contenu, élaboré en partenariat avec les fédérations et les organismes du secteur, sera proposé à travers des formats innovants et interactifs tels que des ateliers, un plateau TV, des conférences, un espace de démonstration et formation, et un espace dédié aux start-up.

Le salon entend être un temps fort pour l'ensemble des acteurs de la transition énergétique dans leur recherche de solutions : prescripteurs, artisans et entreprises générales du bâtiment, distributeurs, négociants et collectivités publiques.

En effet, durant 3 jours seront présentés des produits et services concrets et innovants dédiés à la transition énergétique.

Cette année, le salon s'enrichit de nouvelles solutions digitales, avec notamment BEPOSITIVE CONNECT, une plateforme web et une appli mobile accessibles à l'ensemble de la communauté BePOSITIVE : exposants, visiteurs, partenaires. Cette solution permettra de faciliter les interactions et la mise en relation de l'ensemble de la communauté via des rendez-vous d'affaires et du networking, avant et pendant le salon, à distance et en présentiel.

BePOSITIVE constitue ainsi une véritable vitrine d'innovations et un lieu de mise en réseau de l'ensemble des acteurs des filières du bâtiment et de l'énergie.

Liste des exposants et programme complet sur :

www.bepositive-events.com

Rendez-vous du 29 juin au 1^{er} juillet 2021 à Lyon Eurexpo pour construire ensemble le monde décarboné de demain !

BEPOSITIVE 2019 EN CHIFFRES

- 651 exposants et marques
- 30 000 professionnels
- 1 033 rendez-vous d'affaires
- + 80 conférences et tables rondes



CLIN D'ŒIL

Vhélío : le vélo solaire à la conquête de la France

Grégory Barrier, un ingénieur orléanais, a mis au point un étonnant trike solaire capable d'embarquer 150 kg et de parcourir 100 km avec seulement deux heures de charge en plein soleil : le Vhélío. Cet engin, doté de panneaux photovoltaïques, un deuxième siège et des espaces pour enfants ou des courses, se veut efficace, pratique et économique, en plus d'être écologique.

D'un projet pensé en solo, l'aventure est devenue collective avec la naissance de l'association Vélo Solaire Pour Tous (VSPT).

Les bénévoles, appelés « Faiseurs de Vhélío » (chercheurs, fabricants,

usagers, recycleurs...) se regroupent pour enrichir et améliorer le prototype dans une logique de projet collaboratif et dans un esprit socialement responsable. L'idée : promouvoir et développer une nouvelle forme de mobilité répondant aux besoins quotidiens du plus grand nombre tout en s'adaptant aux attentes sociétales et aux évolutions technologiques. Une campagne de financement participatif devrait voir le jour au printemps 2021 pour peaufiner et améliorer le Vhélío.

Cette invention essaye aujourd'hui de se démocratiser pour répondre à l'objectif ambitieux et revendiqué de 1 000 vélos solaires sur les routes

en 2021 ! Pour y arriver, les plans de cet engin seront mis à disposition en ligne en licence libre et chacun pourra le fabriquer. Avis aux bricoleurs ! Des kits préfabriqués seront également proposés à la vente.

Pour plus d'infos :

<http://vhelio.org/accueil>



En 2021...Le **Nouveau site** de **Qualit'EnR** bientôt en ligne



Entièrement **repensé**
pour **améliorer**
votre **visibilité** !

<https://www.qualit-enr.org/>

MARDI 29 JUIN > JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

BEPOSITIVE

Le salon de la transition énergétique

) EUREXPO) LYON) FRANCE

CONSTRUISONS ENSEMBLE LE MONDE DÉCARBONÉ DE DEMAIN

ÉNERGIE & BÂTIMENT, TOUTES LES SOLUTIONS D'UN MONDE DÉCARBONÉ

- Nouveaux systèmes énergétiques
- Bâtiment durable
- Énergie dans le bâtiment
- Bois Énergie Flam'Expo

UN PROGRAMME COMPLET

- Des conférences
- Des ateliers
- 1 espace démonstrations et formations
- 1 concours d'innovation
- 1 espace startup **NEW**

VOTRE BADGE D'ACCÈS GRATUIT SUR
WWW.BEPOSITIVE-EVENTS.COM AVEC LE CODE **PPGEN**

